

Lettre ouverte à la Communauté internationale à propos de la parabole du bon Samaritain

Dr. Paulin MANWELO, S.J.

Après avoir consacré deux éditoriaux, respectivement, à l'homme politique congolais et au citoyen congolais en général, nous voulons à présent, comme promis, nous adresser à la communauté internationale. Celle-ci représente, sans conteste, une actrice de taille dans l'évolution tumultueuse de la République Démocratique du Congo.

Précisons avant tout le sens des termes pour éviter tout malentendu. Qu'entendons-nous par communauté internationale ? Il faut d'abord le reconnaître : de nos jours, cette expression est galvaudée à telle enseigne qu'elle devient un fourre-tout pour perdre toute signification ; ce qui entraîne une confusion sémantique où il devient difficile de déterminer la responsabilité politique et morale des acteurs en jeu dans les événements qui surviennent dans notre monde.

(¹) D'après certaines statistiques, on compte actuellement en R.D.Congo 60.000 multinationales et 800.000 filiales.

(²) Voir Synode pour l'Afrique tenu à Rome du 3 au 25 octobre 2009 « Synode pour l'Afrique : Liste finale des propositions. Proposition 29 », <http://www.zenit.org/article-22460?1>. Ces propositions serviront de base à la rédaction de l'exhortation apostolique post-synodale du Pape Benoît XVI.

Par *communauté internationale*, nous n'entendons nullement ces organismes internationaux non-gouvernementaux (ONG), ni ces multinationales qui pullulent dans notre pays (¹). Quand bien même ces institutions auraient leurs sièges outre-mer, par essence, elles ne représentent pas la communauté internationale. La plupart d'entre elles appartiennent à des idéologies mercantilistes et opèrent selon des schémas qui ne répondent qu'à des visions de société taillées sur mesure, façonnées outre-mer ... pour le bien des Africains. Le débat en cours dans notre pays sur la « révisitation des contrats miniers » avec plus d'une soixantaine de ces multinationales en dit long sur le rôle de ces institutions qui, partout en Afrique, « exploitent les ressources naturelles des pays d'Afrique souvent sans contrepartie significative pour les populations, ni respect de l'environnement, avec la complicité de plusieurs privilégiés locaux » (²).

Jésuite. Rédacteur en chef de *Congo-Afrique* et Collaborateur au CADICEC.
E-mail : manwelop@hotmail.com

S'il est vrai que certains de ces organismes réalisent de bonnes œuvres sociales et humanitaires pour soulager, tant soit peu, la misère des populations congolaises, telle que «l'expérience du réseau des partenaires congolais du Service Civil pour la Paix (SCP)» dont Kâ Mana fait l'éloge dans ce numéro, force est de reconnaître que la marge de manœuvre laissée aux Congolais dans la conception et la réalisation de ces politiques venues d'ailleurs est bien maigre. Très souvent, en effet, l'offre à la collaboration à ces programmes sociaux se réduit à une équation bien simple : à prendre ou à laisser ! A ce titre, il ne serait pas de bon aloi de qualifier ce type d'organismes de communauté internationale. Ils agissent plutôt selon un modèle qui n'implique guère le consensus général dans la réalisation de ce qu'il convient de faire pour le bien de tous.

De même, par *communauté internationale*, nous n'entendons pas un pays particulier tel que la Belgique, la France ou les Etats-Unis, pris isolément. Ce serait ainsi réduire la puissance et la portée morale de la communauté internationale à un seul pays, qui en assumerait le monopole et la direction. Un tel réductionnisme viderait la communauté internationale de son contenu sémantique propre. Il y aurait ainsi un risque sérieux de promouvoir le système d'une pensée monolithique aux conséquences fâcheuses quant au sort de l'exercice démocratique dans le monde. En effet, si la démocratie est ce qui doit régir les relations internationales, l'on se doit davantage de promouvoir une vision du monde basée sur la discussion rationnelle de laquelle découlera le consensus de tous les pays concernant les actions à mener pour construire un monde juste et solidaire.

Ainsi, par *communauté internationale*, nous entendons la volonté générale – au sens rousseauiste – qui rassemble et lie toutes les nations du monde à travers des structures politique, économique, sociale, culturelle, morale, juridique et militaire, en vue d'établir ce qu'il convient de faire pour le bien d'une nation particulière et/ou le bien du monde en général. Ce, dans le respect des différences et particularités qui caractérisent les nations. La communauté internationale n'est donc pas l'apanage d'un seul ou de quelques pays. Elle est le paradigme par excellence qui montre qu'au-delà de nos différences raciales et culturelles, et au-delà de nos distances géographiques, l'humanité est une et indivisible.

De nos jours, à l'ère de la mondialisation, l'importance d'une telle affirmation n'est pas à démontrer. En effet, aujourd'hui, nous avons tous pris conscience qu'en tant qu'être humains, nos destins sont liés ; que nous sommes condamnés soit à vivre ensemble, soit à périr ensemble si nous ne réglons pas les grands problèmes de l'humanité. Le cas du changement climatique est à ce titre on ne peut plus éloquent.

Eu égard à ce contexte, considérons à présent le cas spécifique des relations qu'il convient de promouvoir entre la RD Congo et la communauté internationale ; un cas que l'on peut également appliquer à d'autres pays africains, *mutatis mutandis*.

La question qu'il convient d'examiner ici peut être formulée comme suit : comment la communauté internationale peut-elle aider le peuple congolais à reconstruire un pays paisible et prospère après trois décennies de dictature, de guerres, et dix-sept années de turbulence politique ? ⁽³⁾

- (³) Dix-sept années, si l'on considère 1990 comme point de départ du processus démocratique dans notre pays avec le fameux discours du 24 avril 1990 de Mobutu ouvrant la porte au multipartisme. Lire «Un des moments les plus beaux de l'histoire de la République», in *Zaire-Afrique*, (avril-mai 1990) n°s 244-245, pp. 195-203..

- (⁴) Lire Bui Quang Tung, « Autour de la mort de Dag Hammarskjöld », in *Zaire-Afrique*, n° 137, septembre 1979, pp. 427-437.

Si l'on jette un regard rétrospectif sur l'histoire de la RD Congo, on peut noter deux moments historiques pendant lesquels la communauté internationale a joué un grand rôle. Le premier moment remonte aux années 1960-1964 avec l'intervention de l'Organisation des Nations Unies pour le Congo (ONUC) pour mettre fin à la sécession du Katanga menée par Moïse Tshombe. Certains analystes considèrent cette intervention comme un « désastre et pour l'ONUC et pour le gouvernement de l'époque ». La mort du Secrétaire Général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, mandaté par la communauté internationale pour venir résoudre la crise congolaise, s'inscrit également dans le contexte de cette intervention de la communauté internationale (⁴).

Le second moment historique fut l'envoi, en 2006, en RD Congo, de la plus imposante force de maintien de la paix dans l'histoire de l'ONU. Avec ses 17.000 hommes, la MONUC fut mise sur pied pour à la fois éviter la balkanisation du pays et soutenir le processus électoral de 2006 devant conduire à instaurer un gouvernement issu des urnes. Il convient de mentionner ici aussi l'intervention de la communauté internationale par le truchement du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) et aussi celui de la Force de l'Union Européenne (EUFOR) pour soutenir les opérations des élections de 2006.

L'évaluation de cette seconde intervention de la communauté internationale par certains experts démontre que les résultats des opérations engagées par toutes ces structures de la communauté internationale sont mitigés. D'une part, certains objectifs ont été atteints: les élections ont eu lieu, un nouveau gouvernement a été mis en place, certains groupes armés ont été désarmés, démobilisés et réinsérés dans la société, etc. Mais, d'autre part, des signes de désespoir et de désordre persistent: le processus électoral qui devrait être réalisé aux niveaux des territoires et autres entités administratives n'a jamais eu lieu; plus grave encore, l'instabilité règne encore en maître dans certaines régions de la Province Orientale et

à l'Est du pays ; des populations innocentes meurent tous les jours, etc. Ceci semble remettre en cause le succès de l'intervention massive de la communauté internationale en RD Congo. Le régime dictatorial qui a régné dans le pays pendant trois décennies peut aussi être aisément interprété comme un des résultats d'une intervention de la communauté internationale mal gérée et, somme toute, peu efficace.

Dès lors, à la lumière de ces deux interventions majeures de la communauté internationale dans notre pays et à la lumière des résultats mitigés qui s'ensuivirent, il convient de redéfinir le type d'intervention qu'il faut, si nous voulons réellement réussir dans la bonne volonté de venir en aide à un peuple broyé par des années de souffrance. S'il faut applaudir l'action de la communauté internationale dans son droit d'intervention dans la crise congolaise, selon la recommandation de la Charte des Nations Unies sur le droit d'intervention dans un pays souverain (Chapitre VII), il sied néanmoins de souligner en même temps que cette intervention n'est pas allée jusqu'au bout de la logique de ce que devrait être une réelle intervention pour aider les Congolais à construire un pays stable et prospère. Comme dans beaucoup de cas des crises qui surgissent sur le continent, l'intervention de la communauté internationale en RD Congo est demeurée dans la logique classique de ce que l'on peut appeler, le *jus ad interventum* et le *jus in interventio*, c'est-à-dire, le droit d'intervenir lorsqu'un pays fait face à une situation de crise humanitaire d'une proportion telle que celle-ci met en danger de nombreuses vies humaines.

De nos jours, cette approche classique de l'intervention ne fait plus recette ; elle a montré ses limites, car elle conduit à des résultats mitigés comme nous l'avons montré plus haut. C'est pourquoi, outre les deux dimensions de l'approche classique susmentionnées, une troisième dimension, le *jus post interventum*, est, de nos jours, considérée comme une des conditions importantes pour le succès d'une intervention donnée. Beaucoup d'analystes politiques s'accordent aujourd'hui pour dire que pour qu'une intervention internationale ait des chances de succès dans la restauration de la stabilité, de la paix et de la relance d'une vie normale d'un pays sinistré, il faut davantage considérer une approche holistique, c'est-à-dire, celle qui prend en compte non seulement l'intervention *avant* et *pendant* la crise, mais aussi *après* celle-ci ⁽⁴⁾.

(4) Lire : Chester A. CROCKER, «Intervention. Toward Best Practices and a Holistic View», in Chester A. Crocker and al. (eds.), *Turbulent Peace. The Challenges of Managing International Conflict*. United States Institute of Peace Press, Washington, D.C., 2001, pp. 238-239.

(⁶) Lire l'Evangile de Saint Luc 10.

C'est cette approche moderne de la résolution des crises que nous appelons ici l'approche de la parabole du bon Samaritain (⁶). D'après Saint Luc, le bon Samaritain n'est pas seulement celui qui a pitié et veut aider l'homme infortuné, blessé et dépouillé de tout par des bandits; il n'est pas non plus celui qui limite son intervention en bandant les plaies de l'infortuné, en y versant de l'huile et du vin, et en l'emmenant à une auberge pour des soins appropriés. Le bon Samaritain est celui qui fait *un pas de plus*. Il veille à ce que l'infortuné soit complètement remis de ses blessures - physiques et morales - afin d'être capable de vivre encore dans la joie et la dignité. Ainsi, comme nous l'enseigne cette célèbre parabole, la véracité d'une bonne volonté à venir en aide à un sinistré ne doit pas se limiter seulement à quelques actions sporadiques et éphémères ; elle doit également s'étendre à considérer les dispositions idoines susceptibles d'aider l'infortuné à sortir définitivement de son sinistre.

C'est ici que le bât blesse dans les rapports entre la communauté internationale et la RD Congo. Les Congolais ne sont pas naïfs. Ils savent que la communauté internationale peut aider leur pays à reconstruire les infrastructures sociales et économiques dont ils ont besoin pour ne pas être d'éternels mendiants. Mais, ils savent aussi que la volonté politique de certaines grandes puissances qui financent les interventions de la communauté internationale fait défaut. Les tergiversations sur le mandat réel de la MONUC et le retrait, sans aucune forme de procès, de l'EUFOR aux lendemains des élections de 2006 en RD Congo, sont des signes éloquentes d'une politique d'intervention timorée de la communauté internationale; une politique qui n'entend pas encore embrasser la vision de la parabole du bon Samaritain.

Dans ces conditions, l'on comprend les frustrations et la méfiance des Congolais sur le vrai rôle de la communauté internationale en RD Congo. Et l'on comprend également le pourquoi de cet enthousiasme euphorique à l'égard de la Chine. Beaucoup de Congolais, en effet, perçoivent, à tort ou à raison, la Chine comme un partenaire « sérieux », c'est-à-dire, un partenaire qui inscrit son intervention dans la logique de la parabole du bon Samaritain.

Mais, au-delà du cas congolais, la vraie question qu'il convient de poser à l'heure de la mondialisation et surtout à l'heure de la crise financière internationale actuelle dont le Professeur Ngoma-Binda présente les causes éthiques dans ce numéro est celle-ci : faut-il continuer de promouvoir dans notre monde la logique des intérêts individuels ou nationaux ou faut-il, par contre, refonder notre humanité sur les bases d'un agir politique, économique et moral qui prend en compte les aspirations de toutes les nations du monde à la paix et à la justice ?

Les développements récents en matière de paix par l'ONU, tels que décrits dans ce numéro par Mubiala Mutoy, sont certainement une excellente chose. Ils constituent un engagement de la communauté internationale à promouvoir la paix en Afrique avec le concours des Africains eux-mêmes. Mais, comme nous venons de le souligner, de tels développements ne doivent pas se limiter aux deux types classiques d'intervention, le *jus ad interventum* et le *jus in interventum*. Il faut plus : le *jus post interventum* où il s'agit de mettre en place des structures politiques, économiques et sociales pour un vrai décollage de nos pays. C'est à ce titre que les Congolais, comme beaucoup d'autres Africains, réclament depuis de longues années l'annulation pure et simple ou, tout au moins avec des conditions favorables, de la dette extérieure du pays pour leur permettre d'investir l'argent ainsi épargné dans les secteurs vitaux de la société. C'est aussi à ce titre que d'aucuns demandent un « Plan Marshall » pour reconstruire les économies africaines pour qu'elles soient compétitives sur le plan mondial.

Il est temps que les grandes puissances de ce monde qui vivent dans l'opulence donnent à la communauté internationale un contenu moral crédible dans son désir de bâtir une humanité pour tous. Autrement, celle-ci continuera à être défigurée par nos égoïsmes individuels, nationaux, raciaux et culturels.

La fête de Noël qui, en ce début du mois de décembre, pointe déjà à l'horizon doit précisément nous rappeler notre appartenance commune à cette humanité que le Prince de la Paix est venu sauver. La parabole du bon Samaritain n'est pas une anecdote dans nos efforts de bâtir un monde meilleur. Elle est peut-être le paradigme dont nous avons besoin aujourd'hui si nous voulons mettre fin aux injustices et aux précarités de la vie qui sont à la base de conflits, de guerres, de terrorismes et autres maux sociaux que nous déplorons sans cesse.

Que les fêtes de Noël et de Nouvel An 2010 constituent pour nous un nouveau départ dans nos efforts de reconstruire un monde juste et solidaire.

Dr Paulin MANWELO, S.J.

Avis aux abonné(e)s 2009

Cher Abonné et Chère Abonnée,

Nous vous rappelons que la campagne de réabonnement pour 2010 s'est ouverte avec le numéro 439 du mois de novembre qui vous a été expédié en son temps. Avez-vous déjà renouvelé votre abonnement ?

A ceux qui l'ont déjà fait, nous leur disons merci. Les autres, nous les invitons à nous retourner, dûment rempli, le bulletin d'abonnement inséré dans ce numéro 430.

En cas de perte de ce bulletin, veuillez vous référer aux informations reprises sur la page 641 (première page) ou à notre Site internet : www.congo-afrique.org.

Cher Abonné et chère Abonnée, les fêtes de Noël et de Nouvel An sont des occasions tout indiquées pour offrir un cadeau à un(e) ami(e) ou à une connaissance. Un des cadeaux précieux que vous pouvez offrir, c'est *Congo-Afrique*. Souscrivez alors un abonnement pour vos ami(e)s ou connaissances. Par ce geste, vous contribuerez à la diffusion de *Congo-Afrique*, notre revue à tous ainsi qu'à la promotion de la lecture et de la culture.

Permettez-nous de vous signaler que le prix d'un abonnement ordinaire ne nous permet pas de couvrir tous les frais liés à l'administration, à la rédaction et à la diffusion de la revue. A tous nos abonnés, anciens comme nouveaux, qui peuvent se le permettre, nous demandons de souscrire soit un abonnement de soutien, soit un abonnement d'honneur. Aussi, par votre geste, aidez-vous la revue à couvrir, tant soit peu, le manque à gagner qu'elle enregistre par les abonnements «Etudiant» et «Enseignant EPSP». D'avance merci.

TARIFS

1. En RD Congo (abonnement) :

- ordinaire : 40 \$.US
- soutien : 100 \$.US
- honneur : 200 \$.US
- *Etudiant* : 20 \$.US

2. A l'Etranger (abonnement) :

- Europe et Afrique : 130 \$.US ou 100 €
- Amérique et Asie : 230 \$.US ou 180 €
- Honneur : 450 \$.US ou 350 €

Mode de paiement

1 En RD Congo

- CASH en nos bureaux
- Par la Paroisse la plus proche de votre domicile
- Par le canal d'un de nos représentants à l'intérieur
- Par l'Economat des Pères Jésuites, avec la mention «*Abonnement Congo-Afrique*»
- Par la Procure des Missions (Ste Anne), avec la mention «*Abonnement Congo-Afrique*»

2. A l'Etranger

- *Nom de la Banque* : KREDIETBANK CORPORATION
- *Intitulé du Compte* : MISSIEPROCUUR S.J. avec la mention *pour Congo-Afrique*
- *N° du Compte* : IBAN BE72 4352 2188 1116
- *SWIFT Code* : KREDBEBB
- *Nom de la Ville* : Bruxelles
- *Adresse* : Koninginnelaan, 141
1030 Bruxelles (Belgique)

N.B. : Prière de mentionner clairement le nom CONGO-AFRIQUE